



ENFANCE & JEUNESSE

Nouveaux temps d'Accueil Péricolaires



(https://www.may-en-multien.fr/sites/may-en-multien.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/cantine-de-may-en-multien.jpg?tok=asdKNJbl)

Cantine de May-en-Multien

Nouveaux rythmes scolaires

Les nouveaux temps d'accueil péricolaires (NAP)



Ecole de May-en-Multien

Les nouveaux temps d'accueil péricolaire (NAP) sont organisés le vendredi de 13h30 à 16h30. La présence des enfants aux NAP n'est pas obligatoire. De ce fait, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) soit à 11h30 après l'école, soit à 13h30 après le service de la restauration scolaire.

Les NAP sont gérés, par des animateurs de l'association LEO LAGRANGE, et des intervenants extérieurs retenus par délibération du conseil municipal. Les groupes d'enfants sont dirigés vers différents pôles d'activités. Une activité dure en moyenne 30 à 45 minutes.

Les animateurs sont sous la responsabilité de Marjolaine BEAUDOIN Directeur.

Les dossiers administratifs d'inscription aux NAP sont à retirer auprès de Marjolaine BEAUDOIN à l'accueil péricolaire de

la commune (de 7h à 8h30 ou 16h30 à 18h tous les jours sauf le mercredi). Les réservations se font par le biais d'internet via le logiciel 3douest. Le règlement des factures se fait en ligne, mais vous pouvez également payer vos factures par chèque, en espèces ou avec des chèques CESU.

➔ [Léo Lagrange](#) 

➔ [La Maison des enfants](#)



Dossier d'inscription Leo Lagrange (/sites/may-en-multien.fr/files/media/downloads/dossier-inscription-leo-lagrange-2017-2018.pdf)

PDF
1.63 Mo



SITE DE LA CAF

(<http://www.caf.fr/>)



PAYS DE L'OURCQ - MAISON DES ENFANTS

(<https://www.paysdelourcq.fr/content/enfance-et-petite-enfance>)